



**HAL**  
open science

## CDPC - Centre de droit public comparé

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une entité de recherche. CDPC - Centre de droit public comparé. 2013, Université Pantheon-Assas Paris II. hceres-02031040

**HAL Id: hceres-02031040**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02031040>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Evaluation de l'AERES sur l'unité :  
Centre de droit public comparé  
sous tutelle des  
établissements et organismes :  
Université Panthéon-Assas



Janvier 2013



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Le Président de l'AERES

**Didier Houssin**

Section des Unités  
de recherche

*Le Directeur*

**Pierre Glaudes**



## Notation

À l'issue des visites de la campagne d'évaluation 2012-2013, les présidents des comités d'experts, réunis par groupes disciplinaires, ont procédé à la notation des unités de recherche relevant de leur groupe (et, le cas échéant, des équipes internes de ces unités). Cette notation (A+, A, B, C) a porté sur chacun des six critères définis par l'AERES.

NN (non noté) associé à un critère indique que celui-ci est sans objet pour le cas particulier de cette unité ou de cette équipe.

**Critère 1 - C1** : Production et qualité scientifiques ;

**Critère 2 - C2** : Rayonnement et attractivité académique ;

**Critère 3 - C3** : Interaction avec l'environnement social, économique et culturel ;

**Critère 4 - C4** : Organisation et vie de l'unité (ou de l'équipe) ;

**Critère 5 - C5** : Implication dans la formation par la recherche ;

**Critère 6 - C6** : Stratégie et projet à cinq ans.

Dans le cadre de cette notation, l'unité de recherche concernée par ce rapport a obtenu les notes suivantes.

- Notation de l'unité : **Centre de droit public comparé**

<b>C1</b>	<b>C2</b>	<b>C3</b>	<b>C4</b>	<b>C5</b>	<b>C6</b>
NN	NN	NN	NN	NN	A



## Rapport d'évaluation

Nom de l'unité : Centre de droit public comparé

Acronyme de l'unité :

Label demandé : EA

N° actuel : Aucun (création)

Nom du directeur  
(2012-2013) :

Nom du porteur de projet  
(2014-2018) : M<sup>me</sup> Élisabeth ZOLLER

## Membres du comité d'experts

Président : M. Jean-Claude GAUTRON, Université Bordeaux 4

Experts :

M<sup>me</sup> Gwendoline LARDEUX, Université Aix-Marseille, (représentante du CNU)

M. Xavier MAGNON, Université Toulouse 1 Capitole

M<sup>me</sup> Marie-Claire PONTHEAU, Université Bordeaux 4

M. Jean-Baptiste RACINE, Université Nice Sophia Antipolis

Délégué scientifique représentant de l'AERES :

M<sup>me</sup> Christine NEAU-LEDUC

Représentant(s) des établissements et organismes tutelles de l'unité :

M. Yves GAUDEMET, Université Paris 2



## 1 • Introduction

### Historique et localisation géographique de l'unité

Il s'agit d'une création. En effet, le centre de droit américain dirigé par le porteur du présent projet avait rejoint en 2008 une unité plus vaste, l'Institut de droit comparé. Cependant, début 2012, le département de droit public de l'Université a décidé de présenter à nouveau le M2 Recherche Droit public comparé à une nouvelle habilitation avec une offre de cours et séminaires de droit public autonomes par rapport au M2 Droit européen comparé rattaché à l'Institut de droit comparé. Dès lors, se posait la question de doter le M2 droit public comparé d'un centre de recherche. Le centre de droit américain ayant perdu en 2007 le M2 Droits de *common law* a donc quitté l'Institut de droit comparé et s'est transformé en centre de droit public comparé en juillet 2012.

La nouvelle unité dispose des locaux de l'ancien centre de droit administratif comparé qui a rejoint le projet. La visite a toutefois eu lieu dans la salle des actes de l'Université Panthéon Assas le 11 janvier 2013. Le comité a ensuite entendu 4 doctorants potentiels.

### Équipe de Direction

M<sup>me</sup> Élisabeth ZOLLER assure la direction et se trouve à l'origine de ce projet. Elle a été rejointe par un professeur de droit administratif et deux maîtres de conférences lesquels étaient tous présents lors de la visite du comité d'experts.

### Nomenclature AERES

SHS2 - 1



## Effectifs de l'unité

Effectifs de l'unité	Nombre au 30/06/2012	Nombre au 01/01/2014	2014-2018 Nombre de producteurs du projet
<b>N1</b> : Enseignants-chercheurs titulaires et assimilés		4	4
<b>N2</b> : Chercheurs des EPST ou EPIC titulaires et assimilés			
<b>N3</b> : Autres personnels titulaires (n'ayant pas d'obligation de recherche)			
<b>N4</b> : Autres enseignants-chercheurs (PREM, ECC, etc.)			
<b>N5</b> : Autres chercheurs des EPST ou EPIC (DREM, Post-doctorants, visiteurs etc.)			
<b>N6</b> : Autres personnels contractuels (n'ayant pas d'obligation de recherche)			
<b>TOTAL N1 à N6</b>		4	4
Taux de producteurs	<b>100 %</b>		

Effectifs de l'unité	Nombre au 30/06/2012	Nombre au 01/01/2014
Doctorants		
Thèses soutenues		
Post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité *		
Nombre d'HDR soutenues		
Personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées		4



## 2 • Appréciation sur l'unité

### Appréciation sur la stratégie et le projet à cinq ans

D'un côté, le volet scientifique repose sur une analyse largement partagée par la doctrine comparatiste : le droit public comparé présente des spécificités par rapport au droit privé comparé et ces spécificités méritent d'être étudiées pour ce qu'elles sont, surtout dans le contexte de l'eupéanisation et de la mondialisation juridique. Le programme proposé est ambitieux car il vise à autonomiser le droit public comparé du droit privé comparé. Il pourrait même apparaître comme trop ambitieux bien que les deux grandes branches du droit public soient prises en compte : le droit constitutionnel et le droit administratif.

En effet, les ressources humaines en présence sont trop réduites, quelle que soit par ailleurs la très grande qualité des travaux scientifiques déjà produits. Il y a notamment une forte présence sur les pays de tradition de common law, mais précisément l'originalité devrait venir d'une étude approfondie de cultures juridiques moins connues notamment le monde asiatique ignoré dans le programme. Le projet se veut aussi trop radicalement en opposition au droit privé comparé alors que le dialogue entre privatistes et publicistes est une richesse en vue de développer un approfondissement du droit (public) comparé dans ses finalités, son objet et ses méthodes.

D'un autre côté, le volet institutionnel du projet bénéficie du soutien de l'Université Paris 2 qui devra permettre à l'unité de disposer des ressources humaines et matérielles nécessaires à son fonctionnement. En effet, l'ambition et la qualité du projet scientifique défendu risquent de souffrir du manque de moyens mis à disposition pour les mener à bien.

Sur le plan humain, quatre enseignants-chercheurs titulaires composent la structure, deux professeurs et deux maîtres de conférences, étant entendu que, prochainement, l'un de ses membres fondateurs pourra faire valoir ses droits à la retraite. Le soutien de la tutelle devra se concrétiser sous cet angle par le recrutement d'enseignants-chercheurs titulaires. S'il est vrai que le recours à des chercheurs extérieurs peut permettre au centre de fonctionner de manière satisfaisante par rapport aux objectifs qu'il s'est assigné, il semble cependant que le renforcement de l'unité en elle-même s'impose. Il n'en reste pas moins que de tels choix de structures légères ne manquent pas de soulever des questions pour le centre de droit comparé comme pour d'autres centres.

La création d'un nouveau centre soulève toujours des difficultés pour mobiliser des doctorants mais l'on peut constater, dès à présent, que leur nombre potentiel est aujourd'hui réduit.

Il reste que si le centre demande sa création, il dispose déjà de locaux et en particulier d'une bibliothèque. Cet élément doit être mis au crédit du projet, à condition que l'unité puisse disposer de financements lui permettant de faire fonctionner cette bibliothèque de manière satisfaisante.





### 3 • Annexe : Déroulement de la visite

Date de la visite :

Début : Vendredi 11 janvier 2013 à 15 h15

Fin : Vendredi 11 janvier 2013 à 17h00

Lieu de la visite : Salle des actes

Institution : Université Paris 2 Panthéon-Assas

Adresse : 12, place du Panthéon, Paris (5<sup>ème</sup>)

Déroulement ou programme de visite :

Le comité a d'abord eu un échange avec le représentant des tutelles (le Vice-Président du Conseil scientifique de l'université Paris 2). Il s'est ensuite entretenu avec le directeur et les membres de l'unité présents pendant une heure quinze. Une rencontre avec les doctorants a suivi pendant trente minutes. La visite s'est terminée par un huis-clos du comité.



## 4 • Statistiques par domaine : SHS au 10/06/2013

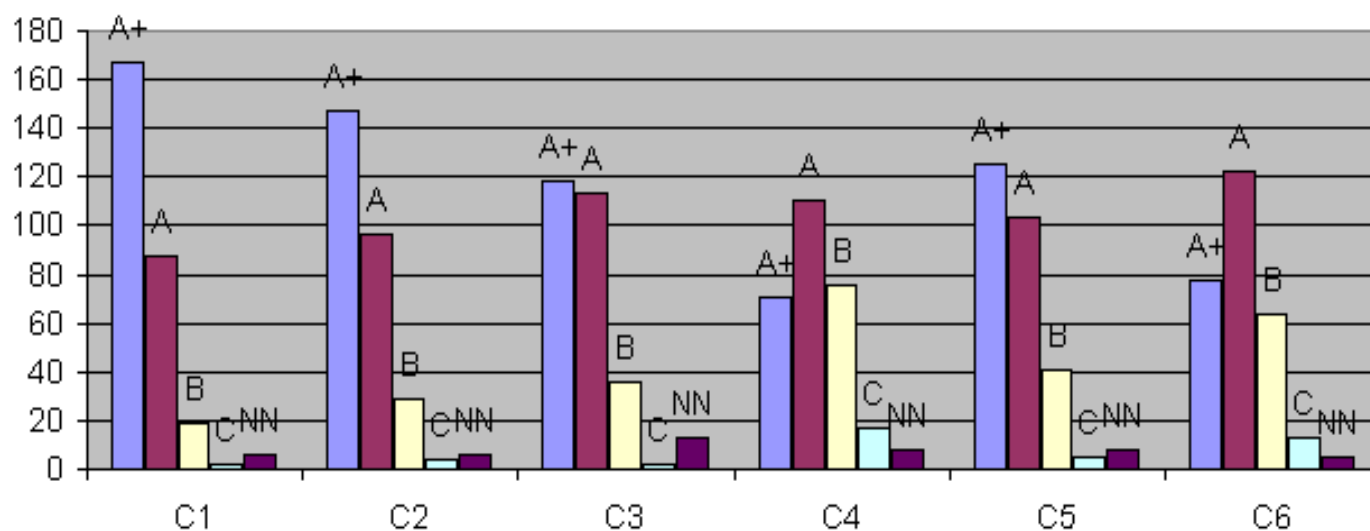
Notes

Critères	C1 Qualité scientifique et production	C2 Rayonnement et attractivité académiques	C3 Relations avec l'environnement social, économique et culturel	C4 Organisation et vie de l'entité	C5 Implication dans la formation par la recherche	C6 Stratégie et projet à cinq ans
A+	167	147	118	71	125	78
A	88	96	113	110	103	122
B	19	29	36	76	41	64
C	2	4	2	17	5	13
Non Noté	6	6	13	8	8	5

Pourcentages

Critères	C1 Qualité scientifique et production	C2 Rayonnement et attractivité académiques	C3 Relations avec l'environnement social, économique et culturel	C4 Organisation et vie de l'entité	C5 Implication dans la formation par la recherche	C6 Stratégie et projet à cinq ans
A+	59%	52%	42%	25%	44%	28%
A	31%	34%	40%	39%	37%	43%
B	7%	10%	13%	27%	15%	23%
C	1%	1%	1%	6%	2%	5%
Non Noté	2%	2%	5%	3%	3%	2%

Domaine SHS - Répartition des notes par critère





## 5 • Observations générales des tutelles



**UNIVERSITÉ  
PANTHÉON-ASSAS  
PARIS II**  
DROIT - ECONOMIE - SCIENCES SOCIALES

Paris, le 23 avril 2013

*Affaire suivie par*  
Mission recherche  
Catherine Perrault  
Tel : 01.44.41.56.00  
[catherine.perrault@u-paris2.fr](mailto:catherine.perrault@u-paris2.fr)

Objet: Réponse du Président de l'université Panthéon-Assas au sujet du rapport d'évaluation établi par le comité d'experts de l'AERES sur le Centre de droit public comparé (CDPC) S2PUR140006103

Mesdames et Messieurs les experts du  
comité d'évaluation de l'AERES

Mesdames, Messieurs,

Suite à l'évaluation du Centre de droit public comparé (CDPC) le 11 janvier 2013, vous nous avez fait parvenir votre rapport afin que la directrice puisse si elle le souhaite vous faire part de ses observations.

Le Directrice du CDPC, Mme Elisabeth ZOLLER a estimé que le rapport d'évaluation établi par le comité d'experts de l'AERES sur son unité de recherche (création) n'appelait aucune observation de sa part.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, mes salutations les meilleures.

Guillaume LEYTE  
Président de l'université Panthéon-Assas